



Plainte pour dégradation de bien

Par **Modonutti**, le **19/03/2011** à **10:30**

Bonjour,

j'aurai besoin de vos conseils dans une affaire de dégradation de bien.

Mes voisins ont porté plainte contre moi, m'accusant d'avoir cassé leur rétroviseur et rayé leur pare-choc.

En quelque mots voila ce qui s'est passé. Nous sommes en confolie avec eux depuis plusieurs mois car ces derniers, étant propriétaire et nous locataires, me reproche de mal me garer sur le parking (10 cm trop a droit ou trop a gauche selon les jours, sachant qu'il n'y a pas marquage au sol).

Alors, ils ont décidé un jeudi matin de bloquer ma voiture en garant la leur perpendiculaire à la mienne. J'ai donc sonné a l'interphone, ils ont refusé de descendre décaler leur voiture, je suis donc monté a leur appartement et on encore refusé de bouger leur véhicule "ma femme ne bosse pas avant 13h, donc la voiture ne bougera pas avant 13 h...". il a fallut me mon conjoint monte leur demander. Le monsieur est descendu, et a constaté que son rétroviseur était cassé. Il est allé porté plainte et "le faisceau de culpabilité" semble suffisant pour m'incriminer. Que faire pour me defendre, sachant que je n'ai rien cassé? Je suis convoqué devant (?) pour une confrontation. Quelles vont etre les conséquences ? Comment prouver que je n'ai rien cassé ?

Merci de bien vouloir me répondre rapidement, je n'ai jamais eu d'histoire avec la justice et trouve désesparé... Svp aidez moi....

Par **Marion2**, le **19/03/2011** à **12:25**

C'est à votre voisin de prouver que vous avez cassé son rétroviseur.